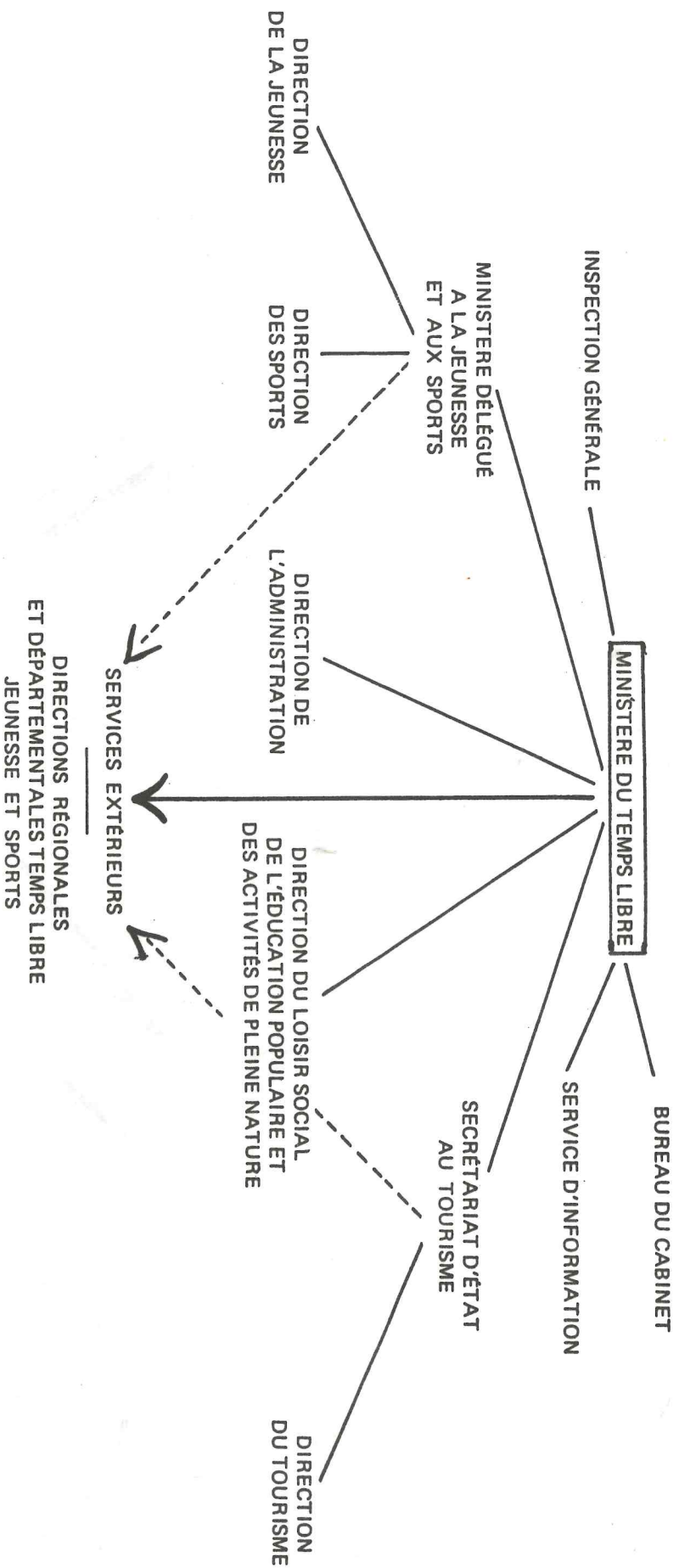


# ORGANIGRAMME DU MINISTERE DU TEMPS LIBRE



## ... ET QUELQUES PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

### Décret du 28 Mai 1981 :

« Le Ministre de l'Éducation Nationale exerce les attributions antérieurement dévolues au Ministre de l'Éducation et au Ministre des Universités ainsi que celles qui étaient dévolues au Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs pour ce qui concerne l'éducation physique et sportive ».

### Décret du 29 Mai 1981 :

« Le Ministre du Temps Libre est chargé des attributions antérieurement dévolues au Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs à l'exception de celles relatives à l'éducation physique et sportive... Les services et établissements qui relevaient de l'autorité ou de la tutelle du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (et notamment les services extérieurs) sont placés sous l'autorité ou la tutelle du Ministre du Temps Libre ».